Fait à Paris, le 01/07/2026

L'Associé Unique

Monsieur Younes BOUKFOUSSA

Signature



DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Société : ABI VOYAGE Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) Capital social : 100 euros
Siège social : 8 B RUE ABEL, 75012 PARIS SIREN : 981 638 828 RCS PARIS

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 01/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet,

Monsieur Younes BOUKFOUSSA, associé unique de la société ABI VOYAGE,

Après avoir pris connaissance du projet de modification de la dénomination sociale et de l'objet social de la société,

DÉCIDE CE QUI SUIT :

PREMIÈRE DÉCISION Modification de la dénomination sociale

La dénomination sociale « ABI VOYAGE » est remplacée à compter du 01/07/2026 par :

« ABI CONSULTING & SERVICES »

L'article des statuts relatif à la dénomination sociale est modifié en conséquence.

DEUXIÈME DÉCISION Modification de l'objet social

À compter du 01/07/2026, l'objet social est remplacé par :

« La société a pour objet :

- L'exploitation d'une activité de transport de personnes par véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ;
- Le conseil en systèmes et logiciels informatiques ;
- L'assistance technique et fonctionnelle ;
- La gestion et le pilotage de projets informatiques ;
- Le développement, la maintenance et l'intégration de solutions numériques ;
- Les prestations de services informatiques auprès des entreprises et des particuliers ;
- La formation, l'accompagnement et l'assistance dans le domaine du numérique ;
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

L'article des statuts relatif à l'objet social est modifié en conséquence.

TROISIÈME DÉCISION Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au Président pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la réglementation en vigueur.